

Le conservatoire est prêt à mettre en place les différents éléments et à assurer la partie de la formation. En revanche, si je n'ai pas d'école artistique pour le domaine par exemple des arts appliqués, je ne peux pas faire une offre art-étude si je n'ai pas de partenaires dans ce domaine. Pour les associations sportives, elles doivent évidemment aussi assurer une prise en charge sportive de qualité qui soit coordonnée avec l'activité sportive. Nous avons des élèves qui fréquentent des écoles hors canton. Brig, par exemple, est le collège où vont les meilleurs skieurs de la Suisse romande, puisqu'il a, avec la Fédération suisse de ski, mis en place une offre. Pour le snowboard, c'est par exemple un certain nombre de Fribourgeois qui sont aujourd'hui à Davos à la Sportmittelschule. Les exemples peuvent se multiplier de cette manière. Nous n'échapperons pas à un examen individuel au cas par cas même si nous mettons en place une filière sports-arts-études. Il faut que nous ayons à chaque fois la meilleure prise en charge pour le jeune. Une vie de sportif est relativement brève, la vie d'un homme et d'une femme est très longue et nous devons rassurer les jeunes pour qu'ils aient le bagage suffisant pour faire face à cette vie. Nous sommes en train d'examiner de près toutes ces questions et c'est là-dessus que portent notre regard et notre responsabilité.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 177

sur le postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens sur la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt¹

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Ce rapport N° 177, sur le postulat que j'ai déposé avec Paul Sansonnens concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt, répond pleinement aux objectifs visés par celui-ci. L'attente a été longue, mais au vu des changements fondamentaux de la politique forestière fédérale et de l'introduction de la RPT, les réponses pouvaient difficilement être données plus rapidement, ayant eu de plus à faire face à une adaptation de la législation cantonale. Ce rapport est très complet, bien structuré et permet à ce parlement de mieux comprendre toute la problématique liée à la multifonctionnalité de la forêt et à son financement, tout en proposant quelques pistes intéressantes. La participation de 7 francs par habitant qui devait venir des communes, en plus de l'effort consenti par le canton pour compenser le désengagement de la Confédération, me semble actuellement difficile à mettre en place. Bien des communes doivent déjà faire face à d'importantes participations au financement des tâches des corporations. Politiquement, il est difficile de leur demander un effort supplémentaire. Par contre, cet effort, s'il est fait par le canton, doit aussi être demandé à la Confédération dans le cadre de la prochaine convention-programme. Nous sommes actuellement toujours en gestion de l'après-Lothar, avec de très grandes surfaces à régénérer. Les forfaits de participation, par exemple pour les soins aux jeunes forêts, ne correspondent en rien à la réalité. Et sachez que le déficit dans les travaux de soins sont de l'ordre de 1500 francs à 2500 francs l'hectare, car l'aide ne couvre environ que le tiers des coûts. Pour la corporation dans laquelle je travaille, le quota à traiter est de 60 hectares par année, ce qui donne simplement pour cette position budgétaire, une charge pour les propriétaires de plus de 100 000 francs par année. Une augmentation de la participation de la Confédération, notamment par le biais peut-être de la taxe CO₂, pourrait se justifier, car l'utilisation du bois en lieu et place d'autres matériaux ne peut être que bénéfique dans le bilan global du CO₂. Je ne veux pas allonger le débat, ce n'est pas le but sur un rapport, mais je signale simplement qu'une mesure venant de l'intérieur des corporations permettrait aussi une amélioration du financement de celles-ci, par la modification de leur grandeur. Une corporation devrait pouvoir comporter plusieurs triages ainsi qu'une surface et un volume de travail qui nous permettent une plus grande efficacité dans notre travail: équipes professionnelles d'une certaine importance, investissements mieux rentabilisés, contrats importants avec

¹ Texte du rapport pp. 155ss.

les acheteurs, volumes à disposition des entreprises privées plus faciles à cibler. Et là, je vous signale tout de même que les deux seules corporations forestières qui comptent deux triages sont intercantionales. Ce que nous n'avons pas pu réaliser sur Fribourg, nous l'avons fait avec le canton de Vaud. Et là je signale que notre collègue député Jean-Claude Rossier n'est pas totalement innocent à la création de la première corporation forestière intercantonale. D'ailleurs est-ce que le député Rossier peut être innocent dans quelque domaine que ce soit? Je vous laisse apprécier.

Je terminerai avec un clin d'œil au commissaire du Gouvernement et au Service des forêts et de la faune. Hier, lorsque nous avons adopté les crédits complémentaires compensés, un montant de 550 000 francs provenait du Service des forêts. Il me semble qu'il existe déjà une possibilité de financement supplémentaire au sein même du Service ou est-ce que je me trompe? C'est avec ces quelques remarques et en étant conscients des pistes politiques figurant dans ce rapport que nous en prenons acte.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction du rapport N° 177 concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt. Notre groupe tient à relever la qualité de ce rapport très complet et très explicite. Bravo à la Direction et au Service des forêts et de la faune. Le postulat de deux des membres fondateurs du club du bois et de la forêt était donc bien fondé. Les députés du Grand Conseil peuvent maintenant prendre connaissance des visions du Conseil d'Etat en matière de politique forestière. Il faut bien se remettre dans le contexte de l'époque du dépôt du postulat. Chaque député, soucieux des intérêts forestiers, avait beaucoup de soucis sur l'avenir de la gestion de nos forêts et surtout sur le financement des fonctions d'intérêt public, cela bien-entendu suite au désengagement de la Confédération concernant le soutien financier pour la gestion et l'entretien de nos forêts, ainsi qu'à la nouvelle répartition des tâches Confédération-canton. Je ne vais pas reprendre tous les éléments du rapport mais on peut constater que depuis, le canton a partiellement compensé le désengagement de la Confédération en modifiant la loi sur les forêts et les catastrophes naturelles. Il n'en reste pas moins qu'il manque encore 2 millions par année pour que le propriétaire forestier puisse assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt. Il ressort également du rapport que si chaque commune, et je parle là de toutes les communes et non seulement des communes forestières, participait à hauteur de 7 francs par habitant dans un pot commun, le montant pourrait être mis à disposition du propriétaire forestier pour qu'il assume les tâches d'intérêt public demandées par la population. J'ai bien écouté hier le discours inaugural de notre nouvelle présidente. Elle a parlé d'un centre fort pour le bien-être des citoyens, d'augmentation constante des inégalités, de solidarité et d'équilibre judicieux des chances entre chaque habitant de ce canton. Eh bien, M^{me} la Présidente, je n'ai rien contre le centre fort et rien contre l'agglomération, mais il reste et restera toujours dans notre canton, des communes

décentrées, désavantagées topographiquement, des communes qui ont sur leur territoire beaucoup d'alpages et de forêts à entretenir, et cela a un coût énorme pour ces communes-là. Alors, la solidarité doit aussi être argumentée dans ce domaine-là et si l'on créait ce fonds, on pourrait partiellement compenser les inégalités de la nouvelle péréquation financière de nos communes fribourgeoises. Le comité du club du bois et de la forêt se penchera sur cette question et reviendra peut-être avec une proposition concrète. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport N° 177 avec beaucoup d'intérêt. Il remercie le Conseil d'Etat pour les explications très fournies et il n'a de ce fait pas de commentaire particulier. Le Conseil d'Etat est conscient qu'actuellement les mesures d'encouragement à disposition, aux niveaux fédéral et cantonal, ne permettent pas aux propriétaires de réaliser les mesures d'intérêt public. Notre groupe remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris l'option de compléter les moyens financiers afin d'assurer que les objectifs soient atteints. Malheureusement, ce soutien actuel ne permet pas de répondre à la demande des propriétaires forestiers, puisqu'il manque environ 2 millions de francs. Heureusement, le Conseil d'Etat va s'efforcer de maintenir et d'assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt et reconnaît qu'un effort financier supplémentaire doit être fourni afin de compenser de manière plus conséquente le retrait important de la Confédération. Mettons donc tout en œuvre pour que les valeurs et les intentions de ce rapport s'appliquent sur le terrain. Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Im Bericht Nr. 177 über die Wohlfahrts- und Schutzfunktion des Waldes werden uns die Ziele, deren Umsetzung und die Finanzierung auf kantonaler Ebene erläutert. Damit der Wald diese Funktionen der allgemeinen Öffentlichkeit anbieten kann, sind Eingriffe erforderlich, welche nicht kostenlos sind. Es handelt sich dabei um Dienstleistungen an die Allgemeinheit und es ist deshalb auch legitim, zu fordern, dass die Allgemeinheit deren Finanzierung trägt. Leider hat der Bund die Mittel für den Wald stark gekürzt, was durch den Kanton teilweise aufgefangen wurde. Die Waldbesitzer sind dem Kanton dafür dankbar. Waldbau setzt langfristiges Denken voraus. Was wir heute im Wald pflanzen, kann erst sehr viel später – Generationen später – geerntet werden. Leider ist die Holznutzung heute oft nur knapp oder nicht kostendeckend. Dies hat zur Folge, dass die Jungwuchspflanzung und die Jungwuchspflege ebenfalls auf Unterstützung angewiesen sind. Die Humuspflanzung ist in unserer Fraktion ein zentrales Anliegen der kantonalen Forstpolitik. Der Wald braucht uns nicht, wir brauchen ihn. Wir brauchen den Wald. Und deshalb muss er uns auch etwas wert sein. In unserem Kanton sind wir uns dessen bewusst und das eingesetzte Geld ist sicher keine Fehlinvestition.

Im Namen unserer Fraktion danke ich dem Staatsrat und dem zuständigen Amt für den ausführlichen und gut abgefassten Bericht.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le groupe Alliance centre gauche accepte ce rapport et je me permets personnellement de faire quelques remarques. Je me reporte à des années antérieures, que certains d'entre vous n'ont pas connues, n'étant pas nés ou juste nés. C'est une petite parenthèse, mais je suis obligé de la faire pour poser des questions à M. le Conseiller d'Etat. A cette époque, il y a 40-50 ans, à partir de novembre, on voyait des équipes de bûcherons s'en aller en forêt. Ils étaient 2 ou 3 par famille. Il y avait les communes qui emboîtaient le pas, on abattait les arbres, on abattait les sapins, on ébranchait, on brûlait, tout était remis en état et on replantait au printemps suivant. Aujourd'hui, l'ordonnance sur les feux porte sur la protection de l'environnement. La loi sur la protection de l'environnement interdit l'incinération des déchets hors d'une installation prévue à cet effet, sauf pour les déchets provenant des forêts, des champs et des jardins. C'est là-dessus que je veux intervenir M. le Conseiller d'Etat. Un formulaire a circulé en interdisant purement et simplement les feux de forêt. Aujourd'hui, si vous faites le tour du canton et bien au-delà, vous apercevez ces amas de branches qui font parfois 4 à 6 mètres de haut, qui restent là pendant des années, qui fournissent justement des parasites, des maladies et qui ont mauvaise façon, un petit peu comme moi des fois, mais bon, ça n'a pas d'importance. C'est quelque chose qui personnellement, M. le Conseiller d'Etat, me choque. Nous avons vécu une époque où nous avons été envahi de bostryches. Les forêts étaient délaissées, livrées à elles-mêmes. Le marché du bois ne marchait pas. Les gens ne s'en occupaient pas et aujourd'hui on a trouvé cette solution d'entasser ces paquets de bois, d'interdire toute fumée qui sort d'une forêt. Alors voilà la première question que je me pose: est-ce que vous allez instituer des œnologues formés spécialement pour aller sentir ces fumées si elles proviennent d'un bois sec ou d'un bois humide? Je sais qu'aujourd'hui il y a la brigade, la maréchaussée dont j'ai un ami à côté de moi, qui passe et qui repasse, qui guigne, je pense que ces gens auraient quelque chose d'autre à faire, parce que finalement le paysan qui met en bas son sapin, qui nettoie, qui brûle ses branches, je ne vois pas le mal qu'il fait à côté des milliers de dépôts d'avions de notre région avec le kérosène dont ils nous arrosent presque jour et nuit.

Deuxièmement, pourquoi cette différence entre le bois sec et le bois humide? Dans un petit jardin, expliquez-moi Madame ou Monsieur, vous qui avez un petit jardin, une petite villa, si vous faites un petit feu derrière votre jardin, qui n'incommoder personne, est-ce que ça va porter préjudice à l'environnement? S'il-vous-plaît ! J'ai téléphoné au Service des forêts, je me suis renseigné. Ils m'ont dit: «Mais écoutez M. Duc, vous n'avez pas tout tort. Mais vous savez, on nous téléphone presque tous les jours parce qu'il y a un feu qui se fait ici, ça incommode le voisinage, il y a une femme qui a un peu d'asthme, qui n'arrive plus à respirer...» Écoutez, M. le Conseiller d'Etat, moi je suis un petit peu surpris de la manière dont aujourd'hui on stipule

toute cette affaire. Je pense qu'un bûcheron qui se rend dans sa forêt, qui met en bas son sapin, s'il allume sa pipe parce qu'il est content de son travail, est-ce qu'on va aussi l'amender?

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le rapport N° 177 et je félicite le Conseil d'Etat pour sa vision sur le futur de nos forêts. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat veut s'efforcer de maintenir et d'assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt ainsi que la qualité de notre habitat forestier au service de notre société. Je partage totalement cet avis et suis persuadé qu'avec un tel but et des moyens à disposition, un avenir sain sera assuré pour nos forêts. Dans ce contexte, la forêt doit rester un lieu d'accueil pour la détente et les loisirs de notre population. Je suis personnellement très surpris que le rapport soit muet au sujet de l'accès à nos forêts. La plupart des routes sont fermées à la circulation et privent ainsi l'accès à une partie de notre population âgée et handicapée. J'ai posé en son temps une question écrite. La réponse m'a laissé sur ma faim. Les personnes âgées et handicapées m'interpellent régulièrement sur les interdictions qui ne leur permettent plus d'accéder à la forêt pour la cueillette des petits fruits, des champignons ou pour visiter des lieux de prédilection. Je sais que la loi fédérale est très restrictive sur ce sujet. Dans ce contexte, je fais appel au bon sens terrien de notre directeur du Département des forêts, M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, pour trouver une solution à cette problématique. Merci M. le Conseiller d'Etat.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les postulants s'inquiétaient des moyens mis à disposition pour la préservation des fonctions d'intérêt public de la forêt. Le rapport est intéressant. La mise en place de la politique forestière cantonale est donc complémentaire à la politique forestière fédérale. La conservation qualitative et quantitative est un élément central et c'est un vaste programme qui mérite une attention continue. Les forêts de certaines communes sont exploitées et soignées par des forestiers qui travaillent de manière très professionnelle, qui comptent parfois plus de 50 ans d'expérience mais qui au fond, à la base, n'ont pas fait d'apprentissage. Est-ce que le Département tient quand même compte de cette expérience lorsqu'il s'agit de mettre en garde les communes par rapport aux assurances-accidents? C'est une question M. le Commissaire. Pour être la spectatrice de certaines coupes de bois, je m'étonne quelques fois des résultats. De lourdes machines laissent apparaître un terrain complètement ravagé à la fin des travaux. Quelles en sont les répercussions? Concernant le repeuplement naturel, fait-il l'objet d'une attention particulière, tout comme les soins culturels, notamment l'élimination des ronces et de la végétation qui étouffe ce repeuplement naturel? On sait que le maintien de la biodiversité fait partie du programme. Quelles sont les règles qui sont appliquées? Et puis dernière question: quelle est la fonction du bois mort en forêt, qui pour moi reste plus négatif que positif?

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je constate que le rapport sur le postulat est bien accepté concernant la politique financière, mais que la plupart des questions concernant en particulier la législation fédérale. M. le Député Romanens l'a reconnu. M. le Député Duc le sait aussi. C'est vrai que nous avons encore quelques litiges sur la circulation en forêt. Il me semblait que nous avions essayé d'aller au maximum de la législation fédérale. Ça ne réjouit pas encore ceux qui aimeraient qu'on puisse maintenir le système qui était en vigueur pendant très longtemps. Je vous rappelle, peut-être pour la dernière fois, que la loi fédérale date de 1991 et que la mise en vigueur n'est pas achevée en 2010. Cela veut dire que pendant presque 20 ans on a pu bénéficier encore de largesses de ce côté-là, mais je comprends bien que dans les fonctions publiques de la forêt, il y a aussi la possibilité pour les personnes qui sont moins bien physiquement de pouvoir continuer à y aller. Et je peux rassurer M. le Député Romanens, nous allons continuer à faire tout ce que nous pouvons, déjà pour harmoniser les choses et peut-être pour aller aussi loin que d'autres cantons ont pu aller.

Pour M. le député Duc, bon, moi j'ai aussi été en forêt, j'ai presque son âge, à 2 ou à 3 c'était bien agréable. Il est vrai que c'était une autre époque, où pratiquement tout le monde faisait son bois. Et on brûlait car il n'y avait pas la législation d'aujourd'hui. Avec mon collègue Georges Godel, le Service de l'environnement et le Service des forêts, nous avons allégé quelque peu, au maximum, les restrictions sur les feux. Il semblait que nous avions là aussi été aussi loin que le permettait la législation fédérale. C'est vrai qu'il y avait pas mal d'habitudes qui étaient prises depuis des siècles et que, comme le dit M^{me} la Députée Cotting, on peut se poser la question si c'est plus avantageux de laisser la décomposition naturelle ou bien d'avoir simplement la méthode d'antan. On nous recommande souvent, du côté de l'Office fédéral de l'environnement, de laisser soit des tas de pierres, soit des tas de branches, pour favoriser aussi la microfaune. Et ce n'est pas rare que dans les haies qui bordent les routes, on ait ces tas qui favorisent en tout cas les bêtes qui aiment bien aller sous les branches et sous les pierres. C'est même une exigence. Donc il y a un conflit, peut-être aussi au niveau de la perception qu'on a de ces tas de branches. On m'a assuré qu'il y avait autant de pollution par du bois qui se décompose naturellement que par du bois brûlé, c'est aussi reconnu. Je pense que c'est un débat qu'on ne va pas résoudre aujourd'hui. Par contre, il est vrai que depuis Lothar, on n'intervient plus en forêt avec les moyens qu'on avait avant, mais on a ces gros processeurs qui essayent, quand les conditions sont normales, de rouler sur les branches qu'ils viennent de débrancher et là ça fait moins de dégâts. Par contre, cela dépend aussi beaucoup des conditions dans lesquelles ils travaillent et parfois c'est vrai que ça nous fait un peu peur de voir ce qui résulte de certaines coupes effectuées à grande échelle. Là, je reconnais bien qu'on peut avoir certains problèmes. Par rapport au rajeunissement naturel, j'ai l'habitude de dire, il y a 30 ou 40 ans on replantait pratiquement systématiquement partout avec des milliers et des milliers de plants. Aujourd'hui, on favorise la régénération naturelle par-

tout où il y a des arbres semenciers. Il n'y en a pas toujours depuis Lothar, mais on essaye. Si je fais référence à des connaissances que j'ai moi-même dans les forêts autour de chez moi, il est très difficile de lutter contre les ronces quand vous n'avez plus aucune ombre, à la suite de Lothar par exemple. On a replanté des arbres qui font de l'ombre rapidement pour que ces arbres-là, par exemple des merisiers, luttent contre les ronces en leur faisant de l'ombre, parce que la meilleure méthode naturelle est de faire de l'ombre aux ronces pour qu'elles ne prolifèrent pas. Pour revenir au rapport, le député Gendre a dit qu'il était difficile d'envisager aujourd'hui une nouvelle participation communale. Le Conseil d'Etat n'a pas pu s'empêcher de faire des comparaisons avec d'autres cantons, notamment le canton de Soleure, qui connaît la thune pour la forêt. C'est automatique, on sait que c'est une tâche de proximité que de s'occuper des forêts dans lesquelles toute la population aime bien aller. Et peut-être que dans les prochaines étapes de la répartition des tâches, on pourrait à nouveau reprendre cette problématique.

Quant au clin d'œil du député Gendre, en disant que le Département des forêts a pu aider pour un peu plus de 500 000 francs grâce à des crédits complémentaires, il s'agissait d'économies sur des salaires. On nous a assez demandé dans cette enceinte de faire toutes les économies possibles. Je rappelle que le Service des forêts a diminué de 32 unités en 15 ans et c'est bien là le résultat d'une politique qui est rigoureuse. Je crois que ce n'est pas possible de transférer simplement les économies sur les salaires sur une prochaine année. Par contre, il y a eu des transferts qui ont été faits sur d'autres montants.

Je remercie tous les députés qui ont pris position en prenant acte de ce rapport. Je rappelle que les rapports sur postulats sont souvent l'occasion de faire un état des lieux intéressant, parce qu'il n'y a pas de décision à prendre à la fin. Je pense que ce rapport a été une occasion pour vous de voir l'évolution de la politique forestière suisse et cantonale. Quant aux questions auxquelles je n'aurais pas répondu, j'essayerai de reprendre contact avec les députés concernés, ceux qui sont intervenus, pour donner des réponses plus précises.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard (projet Poya)¹

Rapporteur: **Jean Bourgknecht (PDC/CVP, FV)**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission chargée d'examiner le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'en-

¹ Message pp. 62ss.